



Frais d'inscription administrative aux formations de l'Institut de Droit des Affaires Internationales pour l'année scolaire 2020-2021

Les étudiants de l'IDAI doivent impérativement effectuer leur inscription administrative auprès de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et de l'Université du Caire. Les inscriptions s'effectueront durant le premier semestre de l'année 2020-2021 ; les modalités seront précisées aux étudiants après la rentrée universitaire fixée au 20 septembre 2020. Pour toute demande de renseignement complémentaire : idai@univ-paris1.fr

Les frais d'inscription pour l'année scolaire 2020-2021 devront être acquittés auprès de chaque établissement de la manière suivante :

	Université de Paris 1	Université du Caire	Frais administratifs complémentaires
Licence 1	758 euros	15790 EGP	1510 EGP
Licence 2	758 euros	15790 EGP	1510 EGP
Licence 3	758 euros	15790 EGP	1510 EGP
Master 1	758 euros	7500 EGP	178 EGP
Master 2	909 euros	6000 EGP	178 EGP

Attention : Les frais d'inscription mentionnés ci-dessus sont valables uniquement pour l'année scolaire 2020-2021